

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBÉREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, SERENA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Cédric LAPRUN à André BERNOS
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE
Maylis DEL PIANTA à Gérard ROSENTHAL
Rosine CARDON à Hervé LUCBÉREILH
Didier CASTERES à Maïté POTIN
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT

Excusés : Pierre CASAUX-BIC



RAPPORT N° 160915-13-URB-

ADS : CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'ESQUIULE ET ESCOU

Mme BESSONNEAU indique que par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre le service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour les communes concernées notamment par la fin de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM décidée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Ainsi, la CCPO réalise actuellement cette prestation pour 15 communes de notre territoire.

A) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESQUIULE

Par lettre en date du 18 août 2016, la commune d'ESQUIULE a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le volume d'actes moyen sur les 3 dernières années est estimé à 69 actes bruts (29 certificats d'urbanisme a, 8 certificats d'urbanisme b, 18 déclarations préalables, 14 permis de construire et aucun permis d'aménager) soit environ 39 actes pondérés.

B) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESCOU

Par délibération du 11 juillet 2016, la commune d'ESCOU a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le volume d'actes moyen sur les 3 dernières années est estimé à 72 actes bruts (23 certificats d'urbanisme a, 5 certificats d'urbanisme b, 14 déclarations préalables, 30 permis de construire et aucun permis d'aménager) soit environ 48 actes pondérés.

Comme pour les autres communes, une convention sera signée avec les communes d'ESQUIULE et ESCOU pour définir les modalités pratiques et financières de l'intervention de la CCPO.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion des communes d'ESQUIULE et d'ESCOU au service mutualisé d'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités correspondantes,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 septembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 23.09.16

REÇU

Le 23 SEP. 2016

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président



Daniel LACRAMPE